



Test pour détecter le virus de la COVID-19

Qu'est-ce que le test de la COVID-19 (souvent appelé « dépistage ») ?

- C'est un test de laboratoire qui permet de rechercher dans le nez et la gorge des parties du virus qui cause la COVID-19.

Comment le test est effectué ?

- Une tige est insérée dans le nez et dans la gorge¹. Cette procédure dure environ 10 secondes. Le test est sécuritaire mais il est désagréable. Les résultats sont donnés après quelques jours.

Qu'est-ce que la COVID-19 ?

- C'est une maladie causée par un virus (le coronavirus). Elle se transmet principalement par des gouttelettes et sécrétions produites lorsqu'une personne parle, tousse, crache ou éternue. Les symptômes à surveiller sont présentés dans l'outil d'auto-évaluation de la COVID-19 du gouvernement du Québec.



Devais-je passer le test ?

Le test est fortement recommandé pour :

- Les personnes qui ont des symptômes de la COVID-19
- Les personnes qui n'ont pas de symptôme, mais qui ont été en contact étroit avec une personne malade.
- D'autres personnes qui n'ont pas de symptôme de la COVID-19, suivant la recommandation d'un professionnel de la santé.

Pourquoi devrais-je passer le test si je n'ai pas de symptôme ?

La raison est que certaines personnes peuvent avoir l'infection et la transmettre à d'autres sans le savoir parce qu'elles ne ressentent pas de symptôme.

Pour la santé publique, il est très important de trouver les personnes infectées et les isoler rapidement afin de réduire la transmission du virus à d'autres personnes dans le milieu de travail et la communauté.

Suis-je obligé de passer le test si je n'ai pas de symptôme ?

Cette décision vous appartient. Ce test est fait sur une base volontaire. Vous pouvez à n'importe quel moment refuser de passer le test. L'objectif de ce feuillet est de vous donner toutes les informations pour vous aider à prendre cette décision.

Que dois-je faire en attendant le résultat de mon test ?

- Si vous avez des symptômes, vous devez vous isoler complètement à la maison en attendant le résultat de votre test.
- Si vous n'avez pas de symptôme, vous n'avez pas à vous isoler, sauf si la santé publique vous a donné une consigne d'isolement parce que vous avez été identifié comme un contact d'un cas de COVID-19.
- Si vous venez de l'extérieur du Canada, vous devez vous isoler dès votre arrivée pendant au moins 14 jours.

¹ Figure reproduite à partir de <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/lab/guidelines-clinical-specimens.html>. L'utilisation de l'image publiée sur le site du *Centers for Disease Control and Prevention* des États-Unis d'Amérique (EUA) ne constitue en aucune façon une approbation ou une recommandation par les autorités des EUA du contenu de ce document.

Que veut dire un résultat positif ?

Le virus a été détecté dans votre corps. Votre isolement à domicile sera exigé et la santé publique vous contactera pour identifier vos contacts qui devront aussi s'isoler pour le nombre de jours qu'elle indiquera.

- Mais, sachez que le test n'est pas parfait. Une personne peut avoir un test positif sans être contagieuse, par exemple, si elle a fait la COVID-19 il y a plusieurs jours. Un deuxième test pourrait être recommandé par la santé publique pour aider à le déterminer.

Que veut dire un résultat négatif ?

Le virus n'a pas été détecté dans votre corps.

- Si vous avez des symptômes, il se peut que la santé publique vous demande tout de même de continuer votre isolement et de passer un deuxième test.
- Si vous n'avez pas de symptôme, un test négatif indique généralement que vous n'êtes pas infecté (plus fréquent si la COVID-19 est rare dans votre région). Plus rarement, un résultat peut être négatif si vous êtes en tout début de la maladie. Si vous êtes identifié par la santé publique comme un contact étroit d'un cas de COVID-19 ou que vous venez de l'extérieur du Canada, vous devez compléter l'isolement pour le nombre de jours indiqué par les autorités de santé publique, même si votre test est négatif.

Pour prendre votre décision, vous devez aussi connaître les éléments suivants :

- Le test peut détecter l'infection de la COVID-19 même si vous n'avez pas de symptôme.
- Le fait de passer un test ne permet pas de traiter la COVID-19 ou ses complications ni de déterminer si vous êtes immunisé. Cependant, en effectuant un test, vous pouvez éviter de la transmettre à d'autres personnes et ainsi aider à protéger votre entourage et votre communauté.
- Si vous avez eu un contact étroit au travail avec une personne qui a reçu un diagnostic de COVID-19 et que votre résultat de test est positif, ou si la santé publique vous demande de vous isoler pour le nombre de jours qu'elle vous aura indiqué en raison de ce contact étroit, vous pouvez effectuer une demande à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Celle-ci déterminera si vous avez droit à une compensation financière.

[Questions et réponses – COVID-19 - Indemnisation](#)

[Trousse – COVID-19 : Guide et outils](#)

Si vous décidez de passer le test, vous devrez appeler le numéro **1 877 644-4545** pour obtenir un rendez-vous.

Peu importe le résultat du test, vous devez continuer à vous protéger contre le virus en appliquant les mesures recommandées par la santé publique.



AUTEURS

Communauté médicale de pratique en santé au travail du Québec

COLLABORATEURS

Communauté provinciale des soins infirmiers en santé au travail

[Réseau de santé publique en santé au travail](#)

2020-09-09 (version en français)

Version 3 du 2021-01-29



Pour des milieux de travail en santé
**Réseau de santé publique
en santé au travail**